

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS494

présenté par
Mme Janvier, rapporteure

ARTICLE 38

À la première phrase de l’alinéa 11, supprimer les mots :

« ainsi que, dans les limites de leurs compétences, de l’aide sociale à l’enfance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement de la rédaction de l’article 38 retenue à l’Assemblée nationale en première lecture, maintenant la liste initiale des acteurs participant au repérage des troubles du développement chez les enfants de moins de 6 ans.